

# BLOCS-PORTES DE COMMUNICATION



## 2V - AME PLEINE MATERNELLE - HM

Référence Commerciale : 2V AP MAT

**MBS-082**



SOLUTIONS DE MISE EN ŒUVRE	« A l'avancement » ou « Après coup » sur tout type de support		
HUISSERIE	Bâti ou huisserie en acier d'épaisseur 15/10		
VANTAUX	Épaisseur 40 mm – Âme Agglo Cadre bois exotique Joint anti-pince-doigts Battement feuilluré <b>Masse surfacique du vantail seul</b> (sans équipements) : 30kg/m <sup>2</sup>	DOMAINE DIMENSIONNEL (Vantaux en mm)	Hauteur : 1700 à 2500
FERRAGE	2 paumelles de 130 et 1 déportée Serrure un point rehaussée Verrous en applique		Largeur service : 430 à 1230 Largeur semi-fixe : 430 à 1230
FINITIONS	Fibre : Brute ; Prépeinte ; FIBER (LOUNGE et FILETTI) / Stratifié : Lisse ; Rainuré / Placage		

**Nota :** En l'absence de textes normatifs et des diverses recommandations existantes, la hauteur de l'axe béquille et des bourrelets anti-pince-doigts doit être validée au préalable

### Quincailleries :

- Installation d'un joint d'étanchéité à l'air en feuillure d'huisserie
- Remplacement des verrous en applique par une crémone en applique
- Possibilité de paumelles de 130 inox
- 4<sup>ème</sup> paumelle **OBLIGATOIRE** si Largeur vantail > 1030mm
- Protection de la partie basse des vantaux par panneaux PVC de hauteur maxi 900 ou 1200 mm
- Possibilité d'installer une imposte (Hauteur de 380 à 930mm)

### Regards vitrés **NON FEU** et **NON ACOUSTIQUE** : ([MBO-027-1](#))

- Vitrage feuilleté 33-2 classé 1B1

**Nota :** Dans les crèches, garderies et écoles maternelles, les blocs-portes doivent être équipés d'un regard vitré ayant un clair de vue à moins de 500 mm du sol fini

VARIANTES ADMISES

(1) Ce bloc-porte et son oculus en vitrage feuilleté sont conformes aux recommandations techniques du ministère de l'Éducation Nationale concernant les constructions scolaires. Ce document impose l'usage de dispositifs anti-pince-doigts sur les blocs-portes et l'emploi d'un vitrage de sécurité.



PEFC/10-31-2004 (uniquement sur demande)

\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)